

LA
NOBLESSE BELGE

—
ANNUAIRE DE 1894

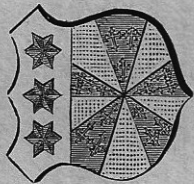


COMPLÉMENT
de la
GÉNÉALOGIE
DE LA FAMILLE
DE PRELLE DE LA NIEPPE
(EXTRAIT)



BRUXELLES
IMPRIMERIE VEUVE MONNOM
32, rue de l'Industrie, 32
—
1894

de PRELLE de la NIEPPE



ARMES : gironné d'or et de gueules de dix pièces, chaque giron de gueules chargé de trois croisettes recroisettées au pied fiché d'argent, au chef d'argent chargé de trois étoiles à six rais de gueules. *Heaume* : couronné. *Cimier* : une aigle d'or naissante.

La devise de cette famille, qui n'est pas mentionnée dans l'armorial hollandais, est : *Raison partout*. Complément de la p. 3 et suivantes de l'extrait de l'*Annuaire* de 1890.

Le dépouillement du *ferme scabinal* de la commune de Feluy, dont nous ignorions l'existence lorsque nous publions, en 1890, la généalogie de la famille de Prelle, nous permet de donner quelques renseignements qui ont pour résultat d'établir un nouveau degré et d'en confirmer quelques autres.

Nous reprenons cette généalogie à la ligne 8 de la page 4 : un fils Gérard, qui suit :

II. Gérard Compère, dit de Prelle, qu'on trouve mentionné dans les actes de Feluy en 1477, comme échevin en 1481, comme lieutenant-maireur en 1481 et en 1484, comme bailli de 1489 à 1503, avait épousé Isabeau *Descamps* (1),

(1) Dans les actes de Feluy nous voyons un Tassart (Eustache) *Descamps*, bailli de Feluy de 1457 jusqu'à son décès en 1486, qui avait épousé Jehenne Canebustin. Il avait eu quatre filles : Adegon, *Isabele*,

qui comparait, étant veuve, le 24 avril 1503, devant les échevins de Feluy, pour passer un acte dans lequel elle est qualifiée de Demiselle; en 1522, elle est mentionnée également.

D'après ces actes, ils avaient au moins :

1^o Isabelle, mentionnée dans un acte de rente de 1498. Cette mention fixe la filiation de la donatrice de la verrière de l'église de Notre-Dame, portant ses armoiries avec la date de 1545, et du tableau représentant l'*Adoration des rois Mages*, daté de 1557; cette demoiselle a déjà été mentionnée en 1862, p. 162, sans qu'on pût alors la relier à la famille;

2^o Jehan, qui suit;

3^o Marie, dont l'article figure à la p. 4, l. 9, et auquel nous ajouterons, d'après un vieux manuscrit de Noël Le Boucq, héraut d'armes de Charles-Quint, le renseignement ci-après : Elle avait donné, avec son mari Eustache Le Prince, une verrière armoriée à l'église de Saint-Georges à Nivelles. La mention en est faite dans les termes suivants, dans le manuscrit en question : « En une verrière en la nef sont ces armes avec cest escript : *de Pierre Eustache Le Prince et Mary de Comper son espouse en lan XV^oL esté ychy mis.* »

Nous dirons aussi que dans le même manuscrit figurent les armes de Compère dans les quartiers de François van der Hofstadt, écuyer, et de sa femme Françoise Le Prince, sur une tombe de l'église des Cordeliers.

Dans un *chassereau* de rentes seigneuriales de Feluy, de 1562, tenu par Hugues de Fromont, on voit, en outre, que les hoirs d'Eustache Le Prince devaient une rente sur un pré « de la partie venant de Françoise Compère »;

Janette et Marie, épouse de Hugues de Fromont, cité p. 4 comme exécuteur, en 1551, du testament de Grégoire de Somaing. Il est probable que Isabelet est la même personne que Isabeau, et que Hugues de Fromont est bel-oncle de la testatrice, qui le cite le premier dans son testament (p. 4 de 1890).

4^o Françoise, demeurant à Nivelles en 1543, année où elle vend une maison sise à Feluy. Dans cet acte, elle se déclare âgée de 46 ans. Elle est mentionnée, dans un autre acte de 1546, comme possédant une maison sise sur la place de Feluy, achetée par son père en 1490. Elle mourut le 27 août 1557, selon l'épithaphe suivante, figurant à Saint-Georges à Nivelles, reproduite dans le manuscrit cité plus haut et précédée de la mention : « un autre marbre avec ceste escripture et armoiries »

*Françoise Compère, damoiselle honorable,
gist en ce lieu, son corps en sépulture,*

ayant vescu en esta virginable

toute sa vie jusques à la mort dure.

le XXVII^e d'aoust selon nature;

l'an mil V^e cinquante sept

Dieu prist son ame qui tous accepte.

Cette nouvelle génération justifie l'observation faite à la p. 3 de 1890, où nous disions qu'il y avait à Nivelles d'autres personnages du nom de Compère que ceux qui sont mentionnés au degré I.

III. Jehan Compère, dit de Prelle, qui formait le degré II de la page 4, est mentionné comme mateur de Feluy en 1501 et les années suivantes jusqu'en 1521. En 1518, il se trouve mentionné comme mateur de Feluy et du Croquet, et en 1520, comme mateur de l'Escaille. En 1510, il fait avec Eustache Le Prince (sans doute le père du trésorier général), alors « marchand de pierres » à Feluy, l'acquisition d'un pré et la même année l'acquisition d'une terre.

Il avait épousé Grégoire de Somaing.

Par un acte du 4 septembre 1509 fixant les « conditions au traité de mariage de Jehan Compère et de Grigorette de Somaing », on voit que Jean, demeurant à Feluy, comparait avec Jacques de Somaing, écuyer, demeurant dans la ville de Rœulx, père de Grégoire (épouse du dit Jean), à laquelle on donne la qualification de Damoiselle.

Grégoirette de Somaing figure comme veuve de Jean Compère dans un acte de 1532. Le 30 octobre 1540, elle est sommée par Léon de Gœgnies, écuyer, seigneur du Fayt, de procéder au partage des biens des enfants de feu Charles de Somaing, prévôt de Quiévrain, son frère, dans lesquels biens Léon de Gœgnies a une part indivise.

Le 24 mars 1545 « avant Pasques », Grégoirette de Somaing, « *vesve de feu Jehan Compère dit de Prelles* », comparait devant le maire et les échevins de Feluy pour acheter une rente. Cet acte d'achat est extrait des archives scabinales de Feluy.

La veuve de Jean Compère, dit de Prelle, figure également dans des actes de 1547, 1551, 1563.

Ils eurent plusieurs enfants, entre autres :

IV. Jehan Compère, ancien degré III de la page 5 de 1890, figure dans les actes comme échevin de Feluy en 1546 et bailli dès 1548. Il était décédé avant 1581. On voit par les comptes de la seigneurie de Feluy de 1569, que le seigneur devait lui payer une rente de 57 livres 10 patars, qui était hypothéquée sur les terres de la seigneurie, et à la même époque il avait affermé des terres appartenant au seigneur de Feluy, Adrien de Rubempré. En 1574, Jean Compère possédait plusieurs propriétés vers le Graty.

D'après un acte cité p. 6 de 1890, il avait pour fils Gérard, Hubert, François, Jehan, Charles et Jacques, cités ici dans l'ordre où ils figurent dans cet acte.

Jehan, quatrième fils, est mentionné comme échevin de Feluy dès 1586, puis en 1590, 1595 et 1596 jusqu'en 1599. Il signe les actes de ces années : *Jehan de Compère*. En 1585 nous le voyons acheter une maison sise sur la place de Feluy.

D'après les généalogies de l'époque, il aurait épousé, ainsi que nous le disons en renvoi au bas de la page 6, Florence *Delcourt*, et aurait eu comme fils Jean Compère dit de Prelle, prêtre, mort en 1655. Nos recherches nous permet-

tent de confirmer en partie cette allégation. Jean Compère, dit de Prelle, licencié en théologie de l'université de Louvain, fut religieux, puis, en 1613, curé de Cordes. Il fit bâtir sur sa propriété la maison curiale en 1633, et donna à l'église de cette commune un calice d'argent et la croix du même métal qu'on porte encore actuellement à la procession. En 1646, il résigna ses fonctions pour devenir le confesseur des Dames de l'abbaye de Ghislenghien, position qu'il occupa jusqu'à son décès (1655). Par son testament du 6 novembre 1655, il fonda à l'université de Louvain une bourse d'études pour la théologie en faveur de ses parents et des enfants des villages de Cordes et de Feluy. Un extrait de son testament, collationné avec l'original, le 18 juin 1676, par deux hommes de fief du Hainaut, est reproduit au dernier feuillet des œuvres de loi du greffe scabinal de Feluy de 1704 à 1711. Il a fondé deux obits dans l'église de Cordes.

—

À la page 9, nous avons mentionné le relief du 19 novembre 1700, des *Pêcheries et Coutures* de Sclayn fait par Charles-Joseph de Prelle, sans ajouter que son père, François-Louis (p. 8), avait relevé le même fief le 11 avril 1685 par le décès de son beau-frère Jean-Jacques de Fossez (5^o de la p. 9).